

**Objet : Accueil des stagiaires dans l'enseignement spécialisé organisé par la Communauté française**

**Réseaux : C.F.**

**Niveaux et services : Fondamental (spécialisé), secondaire (spécialisé), Hautes Ecoles**

**Période : à partir de l'année scolaire 2008-2009.**

- **Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et d'enseignement secondaire spécialisés organisés par la Communauté française**
- **Aux Directeurs-Présidents et aux Directeurs des Hautes Ecoles de l'enseignement organisé par la Communauté française**

<b><u>Circulaire</u></b>	<b>Informative</b>	<b>Administrative</b>	<b>Projet</b>
<b><u>Emetteur</u></b>	Monsieur Jean STEENSELS, Directeur général adjoint du Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française		
<b><u>Destinataire</u></b>	Voir ci-dessus		
<b><u>Contact</u></b>	Jean STEENSELS – Tél. 02/690.81.01 – Fax : 02/690.81.35 jean.steensels@cfwb.be		
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	Néant		
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	Néant		
<b><u>Objet</u></b>	Stages dans l'enseignement spécialisé organisé par la Communauté française.		

**Renvoi (s) :**

**Nombre de pages : 2**

**- annexe :**

**Mots clés : Stages-spécialisé**

Compte tenu des nouvelles missions du personnel du Service général de l'Inspection, Monsieur Christian DUPONT, Ministre de l'Enseignement obligatoire, a décidé d'abroger la circulaire I/JD/MR/JM/358 du 27.04.1995 relative aux stages pédagogiques dans l'enseignement spécial de la Communauté française et la circulaire I/JD/EG/ du 24.02.1997 ayant pour objet les stages des étudiant(e)s de l'enseignement supérieur paramédical dans l'enseignement spécial de la Communauté française.

Il vous appartient donc de décider dans l'intérêt de vos élèves et de votre établissement de l'accueil d'étudiants stagiaires dans votre école et d'en assurer le suivi.

Le Directeur général adjoint,

Jean STEENSELS